

Master 120



Objectifs du stage

Le stage poursuit un **double objectif** :

1. Acquérir une expérience professionnelle
2. Augmenter l'attractivité auprès de l'employeur potentiel



Types de programmes

Programmes « classiques »

- Master 120 en ingénieur de gestion **INGE 2MS/G bloc annuel 2**
- Master 120 en sciences de gestion **GEST 2MS/GE bloc annuel 2**
 - Stage **obligatoire**

Programmes « spécifiques »

- **IB** Stage obligatoire de 6 mois hors Europe (INGE et GEST)
- **CPME** Stage facultatif
- **DD** Pas de stage
- **CEMS** cf. le guide du stage + son annexe 1 *"FOR STUDENTS SELECTED IN THE CEMS PROGRAMME"*



Echéance

**La convention doit être remise
pour le 30 novembre 2018 au plus tard**

(En ce qui concerne les étudiants **CEMS** cf. le guide du stage
+ son annexe 1 "*FOR STUDENTS SELECTED IN THE CEMS
PROGRAMME*")



A savoir/A consulter

<https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/lsm/stage.html>

Consulter

- « obligatoirement » le guide du stage

Chercher

- l'entreprise ou l'organisation, dans le pays de votre choix, qui vous accueillera et désignera votre maître de stage (Stage possible dans un institut de recherche LSM)
- l'entreprise doit poster une offre sur la plateforme LSM même si le stage vous est réservé

Remarque: Il est **interdit** d'effectuer un stage dans sa propre entreprise ou dans celle d'un parent du 1^{er} et 2^{ème} degré

Sceller

- la convention de stage via la plateforme des conventions de stage

Remettre

- les documents dans les temps



Concrètement

- **PERIODE** 2^{ème} quadrimestre du bloc annuel 2
- **DUREE** Min **60 jours** « ouvrables » consécutifs à temps plein
(soit 12 semaines – 84 jours calendrier)
- **ANTICIPATION POSSIBLE** (durant les vacances d'été)
- **DATE**
 - **Début** : Au plus tôt début janvier
 - **Fin** : Au plus tard avant remise des documents d'évaluation
(carnet de stage et rapport de stage) qui s'effectue en même temps que le dépôt du mémoire.

Voir dates dans l'agenda

(<https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/lsm/calendrier-acadmin.html>)



Etapes avant le stage

1. L'offre de stage

L'entreprise doit obligatoirement encoder l'offre de stage dans la plateforme LSM.

**Pour les Masters 2 = stages 2019
dans la plateforme actuelle :**

<https://uclouvain.be/en/faculties/lsm/internship-offers.html>

**Pour les Masters 1 = stages 2020
dans la nouvelle plateforme JobTeaser à partir
de décembre 2018 :**



Sign up on our Career Center
<https://lsm.jobteaser.com>

Etapes avant le stage

2. La convention de stage

<https://intranet.uclouvain.be/fr/myuc1/facultes/lsm/stage.html>

La convention de stage est un **contrat**

Procédure à respecter impérativement:

- **3 exemplaires signés de manière originale**
par les **3** parties et par ordre chronologique:
étudiant-entreprise-responsable des conventions
- **Date de remise** des documents:

Pour le 30 novembre 2018



Documents

2. Le carnet de stage

- Sera envoyé avec les conventions de stage signées.
- Doit être complété et signé par vous et votre maître de stage dès le 1er jour du stage !!!
- Doit être déposé avec le rapport de stage à la date de remise du mémoire en fonction du choix de la session à laquelle vous serez délibéré (*)

Evitez de le perdre car c'est un document officiel d'évaluation

(*) Voir consignes « dépôt mémoire » sur intranet de la LSM.



Documents

3. Rapport de stage

Voir les consignes dans le guide du stage.



Concernant un stage réalisé à l'étranger

- Procédure identique au stage réalisé en Belgique:
- Valeur: 10 crédits.
- La durée du stage est identique (*attention aux conditions d'obtention de bourses ex: Mercator = 13 semaines*)

Possibilité pour les étudiants en ERASMUS:

D'envoyer un **scan de la convention** adressé préalablement et exclusivement à l'adresse mail conventiondestagelsm@uclouvain.be

Cet envoi de scan **ne déroge nullement** à la remise des **documents originaux** envoyés ou déposés au plus tard avant le 1er jour du stage par poste ou courrier express (type DHL), cachet de la poste faisant foi



Bourses

Conditions :

- le stage doit être comptabilisé pour 10 ECTS dans le programme d'études;
- la durée minimum du stage doit répondre aux exigences ci-dessous :
 - En Europe : les mobilités « stage Erasmus » sont finançables à partir d'une durée minimum de 9 semaines non interrompues.
 - Hors Europe : les mobilités « stage Mercator » sont finançables à partir d'une durée minimum de 13 semaines.
- Les demandes de bourse sont soumises à des délais très restrictifs.
- Toute demande introduite via Mob-i ne garantit pas le financement !
- Pour plus d'informations veuillez suivre le lien:
- <https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/administrations/adri/bourses-de-mobilite.html> .

Remarque : La convention de demande de bourse doit être **dûment** complétée. Si ce n'est pas le cas, elle sera **refusée** et le processus de demande de bourse sera interrompu.

Encadrement

1. Maître de stage

2. Accompagnement du stage (LLSMD2915) :

pour les M2 (2018-2019) :

- 1 séance d'information (fin 1^{er} quadrimestre)
- 2 séances thématiques en soirée animées par des intervenants extérieurs (1 en début et 1 en milieu de deuxième quadrimestre)
- un travail succinct (1 page) à remettre à la suite de chacune de ces séances
- Création d'un site Moodle en cours de Q1.

pour les M1 (2019-2020) :

- Le stage comprendra la **participation obligatoire** à une séance collective du séminaire d'accompagnement du stage en fin de 2^{ème} quadrimestre du bloc annuel 1 excepté pour les étudiants **CEMS**. Toutes les informations à propos de ce séminaire y seront communiquées.



En cas de souci durant le stage

➤ **Contact :**

- **Dominique Warte
(conventiondestagelsm@uclouvain.be)**
- **relaiera les informations utiles au Responsable
académique de programme.**



Evaluation

➤ **Par qui ?**

- Le stage fait l'objet d'une **évaluation finale** réalisée par le maître de stage (grille d'évaluation) et le promoteur de mémoire sauf pour les étudiants IB qui ont un responsable académique IB désigné.

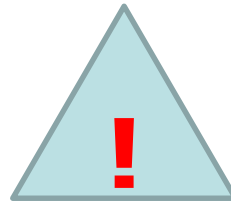
➤ **Comment ?**

- **Carnet de stage** : grille d'évaluation
- **Rapport de stage**: suivant consignes du séminaire d'accompagnement du stage

- **Note finale sur 20** (1/3 carnet de stage +2/3 rapport de stage)



Important



Les étudiants sans convention de stage LSM :

- ne sont pas assurés et assument pleinement leurs responsabilités du fait que celui-ci se fait à leurs risques et périls;
- n'auront pas la reconnaissance du stage dans leur cursus. Les 10 crédits nécessaires ne seront donc pas reconnus.



Comment trouver son stage?

- **Pour les stages 2019** (Master 2): plateforme offre de stages propre à la LSM
(<https://uclouvain.be/en/faculties/lsm/internship-offers.html>).
- **Pour les stages 2020** (Master 1): nouvelle plateforme JobTeaser LSM à partir de décembre 2018
(<https://lsm.jobteaser.com>)
- **Le Centre d'Information et d'Orientation** (CIO) qui organise régulièrement des séances d'information, notamment sur les stages l'étranger.
<https://uclouvain.be/fr/etudier/cio/etudiant.html>
- **Rencontrer des entreprises** lors des événements carrière organisés par la LSM (Boost)
- **Consulter directement le site** des organisations concernées ainsi que les sites spécialisés dans la diffusion d'offres de stages tels que le CIO www.stagesdespoles.be, www.student.be, www.eures.europa.eu, www.explor.t.be (stages subsidiés par l'AWEX) ou encore le site de l'AIIESEC.
- **Contacts personnels.**



Savoir faire - savoir être

Soyez irréprochable durant votre stage

tant avec votre maître de stage

qu'avec les personnes que vous côtoierez



Notez...

La page de référence du stage

<https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/lsm/stage.html>

Mail de contact - généralités
conventiondestagelism@uclouvain.be



Notre objectif, votre réussite!

- **Respectez**

- les consignes et les délais !

- **Plus tôt**

- on commence à chercher,
plus on a de chances de trouver !



Qui contacter?

Nathalie COGNEAU,
responsable des offres de stages
nath.cogneau@uclouvain.be

Place des Doyens 1 - Bureau A007 à 1348 Louvain-la-Neuve

Tel. :+32[0] 10 47 83 12

Permanences du 18/09 au 26/09:

11h à 12h & 12h30 à 15h (sauf le vendredi)





Qui contacter?

Dominique Warte,
responsable des conventions de stages
conventiondestagelsm@uclouvain.be

Place des Doyens 1, Bureau B012 à 1348 Louvain-la-Neuve

Tel. : +32[0] 10 47 83 04

Permanences: mardi de 10h30 à 12h
mercredi de 10h30 à 12h



Autres contacts utiles

Responsables administratives

- **IB:**
 - **Estelle TONON**
- **CPME:**
 - **Valérie LEGROS**



Responsables de programme

- **Ingénieur de gestion (INGE2MS/G)
& Sciences de gestion (GEST2MS/GE) :**
 - **Prof. Paul BELLEFLAMME**
- **IB:**
 - **Prof. Christophe LEJEUNE**
- **CPME :**
 - **Prof. Frank JANSSEN**
- **CEMS :**
 - **Prof. Isabelle SCHUILING**



**Nous vous invitons à lire
attentivement le « Guide du stage »**

- **<https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/lsm/stage.html>**
- **Et, ensuite, si questions:**
 - conventiondestagelism@uclouvain.be



**Merci de votre
attention**

